Cas n° 1.

Au 31/12/2020, les capitaux propres de la S.A. DAMANE présentent la situation suivante :

Éléments	Montant
Capital social	2 000 000
Réserve légale	192 500
Réserve statutaire	180 000
Réserve facultative	175 000
Report à nouveau (SC)	9 660
Résultat net de l'exercice (SC)	370 000

Le capital social est divisé en actions de 200 DH totalement libérées avant le 01/01/2020. Selon les statuts, la répartition des bénéfices est effectuée dans les conditions suivantes :

* dotation à la réserve légale dans la limite de l'obligatoire ;

* affectation à la réserve statutaire d'un montant égal à 4 % du bénéfice net à répartir ;

* premier dividende calculé au taux de 6 % sur le capital libéré ;

* dotation éventuelle à une réserve facultative ;

* le reste sert à compléter le dividende (superdividende) ;

* les sommes non distribuées sont reportées à nouveau.

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 25/05/2021, a décidé l'attribution aux actions d'un dividende brut de 30 DH par action et une dotation à la réserve facultative de 50 000 DH.

Travail à faire 1.

Établir le tableau de répartition des bénéfices au titre de l'exercice 2020.

2. Passer au journal l'écriture correspondante.

Cas n° 2.

La SA SERKI est spécialisée dans la conception, l'installation et la maintenance d'équipements de salles de sport ; l'exercice est clôturé le 31 décembre. À la demande d'un grand club de sport (FITMA), elle a mené à bien un important chantier, du 15 juin 2020 au 15 septembre 2021, présentant toutes les caractéristiques d'un contrat à long terme :

* coût de revient cumulé au 31/12/2020 : 346 000 DH ;

* coût de revient cumulé au 15/09/2021 : 474 000 DH ;

* chiffre d'affaires convenu : 600 000 DH HT, encaissé par chèque bancaire à la date d'achèvement des travaux.

Travail à faire

Passer au journal de la société SERKI toutes les écritures relatives à ce contrat dans le cadre de la méthode à l'achèvement.